



Séance du jeudi 13 mars 2025 à 18h45

Date de convocation : vendredi 7 mars 2025

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2025**
- **Subventions communales – année 2025**
- **Séjour classe de neige 2026**
- **Transport scolaire**
- **Contentieux M. Bartmann/commune**
- **PLUI-H :**
- **Désignation d'un représentant et d'un suppléant**
- **Désignation d'une commission urbanisme**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - Mme POTET - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DUBOIS – Mme BRISSET – Mme LOUPIAS - M. OZANNE - Mme OUVRAT – M. DUPRÉ – M. ROUAULT - M. CRIBELIER (arrivé à 19h17)

Absents excusés ayant donné procuration : M. Briandet à M. Chesneau, Mme Courteaux à M. Poma, M. Courteaux à Mme Potet

Absente excusée : Mme ASTIER-BOURBON Marine

Absente : Mme LATREILLE Ana

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

VOTE DES SUBVENTIONS

Le tableau ci-joint fait état des subventions décidées lors du conseil municipal après discussion des propositions effectuées par la commission finance.

Associations - organismes	2025		2025		VOTES
	Effectif	Montant demandé	Montant proposé	Montant voté	
CSF - Châtillon-sur-Cher		2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	13 P - 2 NPV
CSF Châtillon-sur-cher - école foot 15 €/enfant	46		690,00 €	690,00 €	13 P - 2 NPV
Amicale sapeurs-pompiers Selles-sur-Cher			150,00 €	150,00 €	15 P
CAM Vallée du cher Controis		300,00 €			
Souvenir français		100,00 €	100,00 €	100,00 €	15 P
Secours Populaire			100,00 €	100,00 €	15 P
Secours catholique			100,00 €	100,00 €	15 P
Croix-Rouge			100,00 €	100,00 €	15 P
Restaurants du cœur			100,00 €	100,00 €	15 P
Conciliateur de justice			50,00 €	50,00 €	15 P
BTP-CFA 50 €/enfant - (Dépt 41)	2		100,00 €	100,00 €	15 P
BTP-CFA 50 €/enfant - (Dépt 37)	2		100,00 €	100,00 €	15 P
Chambre des métiers Joue les Tours 50 €/enfant	1	80,00 €	50,00 €	50,00 €	15 P
LEAP Boissay 50 €/enfant	3		150,00 €	150,00 €	15 P
Valentin Haüy			80,00 €	80,00 €	15 P
JALMAV 41 (accompagnement fin de vie)			80,00 €	80,00 €	15 P
École de musique Selles-sur-Cher 15 €/enfant	2		30,00 €	30,00 €	15 P
Ecole de musique de St Aignan	1	100,00 €	15,00 €	15,00 €	15 P
Châtillon aéromodèle 41		400,00 €	400,00 €	400,00 €	15 P
Prévention routière			50,00 €	50,00 €	15 P
AFSEP			80,00 €	80,00 €	15 P
Gym Tonic des Pins		150,00 €	150,00 €	150,00 €	15 P
Ligue cancer comité Loir et Cher			80,00 €	80,00 €	15 P
Club des Laurends		150,00 €	150,00 €	150,00 €	14 P - 1 NPV
ADMR (0,55 € x 1713 habitants)		941,00 €		- €	15 P
Luttons contre le Harcèlement scolaire Sud 41				- €	13 P - 2 A
Sté Musicale de Chémery		300,00 €	300,00 €	300,00 €	15 P
Jardin'on eau Natur'Ailes		500,00 €	150,00 €	- €	15 P
JES Jeunes en scène 15 €/enfant	6	600,00 €	90,00 €	90,00 €	14 P - 1 NPV
Cercle généalogique		200,00 €	- €	- €	15 P
Ecole élémentaire Victor Hugo St Aignan		305,16 €	- €	- €	15 P
Augustberkfest				500,00 €	15 P
TOTAL		6 126,16 €	4 445,00 €	4 795,00 €	
* P : POUR / A : ABTENSION / NPV : NON PRISE VOTE					

CLASSE DE NEIGE – ANNÉE 2025/2026

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que deux classes de l'école primaire participeront à un séjour classe de neige à Super Besse du 21 janvier 2026 au 07 février 2026.
Soit 8 jours et 7 nuits pour un montant de 745.50 € / enfant.

Il convient de se prononcer sur la participation financière des familles quant aux frais engendrés, soit :

- 25 % du coût du séjour pour les familles domiciliées sur la commune (reste à charge 186.38 € payable en deux fois 93.19 € en octobre 2025 et 93.16 € en janvier 2026)
- 50 % du coût du séjour pour les familles domiciliées hors commune (reste à charge 559.12 € payable en deux fois 279.56 € en octobre 2025 et 279.56 € en janvier 2026)

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider les participations aux familles et le paiement en deux acomptes, le voyage devant être payé avant le départ.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	15
ABTENSION	1
CONTRE	

TRANSPORT SCOLAIRE – RENTRÉE 2025-2026

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents qu'il a été constaté depuis quelque temps une diminution de la fréquentation du transport scolaire avec en moyenne 15 enfants le matin et 5 enfants le soir pour 53 inscrits et une capacité du car de 39 places.

Au vu des frais engendrés (carburant, entretien, assurances, personnel communal, ...) par le maintien de ce service gratuit et après avis de la commission scolaire qui s'est réunie le 03 mars dernier.

Un avis favorable à la suppression de ce service a été émis pour la rentrée 2025/2026.

Une proposition de garderie à l'école maternelle est en cours de réflexion.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la suppression du transport scolaire à la rentrée 2025/2026 et de réorganiser les services de garderie les matins et soirs.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	16
ABTENSION	
CONTRE	

Contentieux M. Bartmann/Commune

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'il a déposé auprès de Groupama une déclaration au titre de la garantie protection juridique relative au contentieux qui oppose la commune à Monsieur Frédéric BARTMANN

Après avoir relaté les faits, Monsieur Le Maire précise qu'il convient de prendre attache auprès d'un avocat et qu'une délibération doit être prise en ce sens afin de défendre les intérêts de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à intervenir en justice dans le cadre du présent litige et de saisir l'avocat retenu.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	16
ABTENSION	
CONTRE	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ELABORATION PLUI-H
Désignation des représentants
Constitution d'une commission communale « urbanisme »

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'à la suite de la conférence des maires du 11 septembre 2024 concernant l'annulation du PLUI, il convient de désigner un titulaire et un suppléant dans chaque commune afin de pouvoir siéger au comité de pilotage de l'élaboration du PLUI-H.

Se sont portés candidats :

En représentant titulaire Monsieur Alain POMA

En représente suppléante Madame Annie BRISSET

La commission communale « urbanisme » est constituée de M. BRIANDET Ludovic, M. COURTEAUX Axel, M. DUBOIS Éric, M. CHESNEAU Sébastien, Mme POTET Isabelle, M. OZANNE Thierry et M. ROUAULT Gilles

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner comme suit les représentant qui siégeront au comité de pilotage de l'élaboration du PLUI-H
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	16
ABTENSION	
CONTRE	

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La cérémonie du 19 mars 2025 à 11h00 en mairie
 Le prochain conseil municipal le 10 avril 2025

L'inauguration du Cœur de France à vélo (pour les élus) le 23/05

La commission finance le 20 mars 2025 à 19h30

La commission CCAS le 24 mars 2025 à 18h30

Les travaux de la rue du Château d'eau ont commencé. Un fléchage plus explicite est redemandé concernant le sens de déviation

Toute la rue n'est pas concernée par les travaux car le coût été trop élevé.

La partie câblage sera la plus longue et les enrobés devraient avoir lieu fin d'année.

Le chantier de la rue des rosignols a démarré le 12 mars 2025. Un drain de 3ml manquait au pluvial (d'où la stagnation de l'eau dans cette rue)

Le chantier de la STEP des Girardières doit débiter courant avril 2025 pour une durée de 3 mois.

Un fossé à la Cambuse a été classé en cours d'eau et ne peut donc plus être curé et nettoyé sans étude environnementale.

Il faudrait remplacer l'enrobé par du béton.

Monsieur Le Maire envisage une réunion publique sur les obligations de débroussaillage.

15 accidents dus à la traversée d'animaux sauvages ont eu lieu sur la commune.

Madame Loupias demande pourquoi le panneau lumineux est resté éteint, Madame Sainson lui répond que c'est dû à un manque de soleil ces derniers temps mais qu'il est de nouveau opérationnel.

Madame Loupias rappelle que les téléphones portables doivent être éteints lors des conseils municipaux.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h17.